

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 23 mars 2018

**2<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-3-2-2

**Service instructeur**

DEAA - service attractivité des territoires

**Service consulté**

**DÉSIGNATION DE LA SUPPLÉANTE DE LA DÉLÉGUÉE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL SIÉGEANT AU SEIN DU CONSEIL DE L'IUT DE COLMAR**

Résumé : Dans le cadre du renouvellement complet des membres du Conseil de l'IUT de COLMAR et en application du code de l'éducation, il convient de désigner la suppléante de Mme Martine DIETRICH, représentante titulaire du Conseil départemental au sein de ce conseil.

Lors de sa séance du 26 janvier 2018, le Conseil départemental a désigné Mme Martine DIETRICH en tant que représentante titulaire et M. Yves HEMEDINGER en tant que représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil de l'IUT de Colmar.

Dans le cadre du renouvellement complet des membres de ce conseil, il convient de modifier la désignation du suppléant. Il est en effet stipulé dans le code de l'éducation (article D719-46) que le/la suppléant(e) du ou de la titulaire doit être de même sexe afin de préserver la parité au sein du conseil de l'IUT.

Pour rappel, ce conseil comprend 32 membres :

- 10 personnalités extérieures, dont 3 représentants des collectivités territoriales (Ville de COLMAR, Conseil départemental du Haut-Rhin, Conseil Régional du Grand Est), 6 représentants des activités économiques et une désignée à titre personnel ;
- 12 représentants élus des personnels enseignants et assimilés ;
- 10 représentants des autres personnels et des usagers.

Le mandat des personnes extérieures est de 4 ans.

En connaissance de ce qui précède, il vous est demandé de désigner la suppléante de Mme Martine DIETRICH au sein du Conseil de l'IUT de COLMAR.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT